



Déclaration **SNUDI-FO79** – **CAPD** du 28 juin 2023

Madame la Directrice Académique,

Tout d'abord nous souhaitons vous dire notre incompréhension face à la réunion aussi tardive de cette CAPD. Depuis plusieurs semaines, nous la réclamons. Les élections des représentants des personnels datent de décembre 2022. Six mois pour installer cette CAPD, c'est un exploit ! D'autant plus que les CAPD du 16, du 17 et du 86 ont toutes déjà été réunies.

Le **SNUDI-FO79** rappelle sa demande d'abrogation de la loi de la Transformation de la Fonction Publique qui, entre autres, a oté à cette commission paritaire ses prérogatives concernant les mutations et les promotions des enseignants. Belle façon pour E. Macron et ses gouvernements, de se débarrasser des organisations syndicales alors qu'ils n'ont que « dialogue social » à la bouche.

C'est donc en toute urgence que nous nous retrouvons aujourd'hui pour traiter un des sujets brûlants du moment, les demandes de temps partiels et les recours.

Cette année, 218 collègues ont demandé un temps partiel : 95 TP de droit et 123 TP sur autorisation.

27 demandes ont été refusées, soit 22% de refus !!

On le sait tous, lorsqu'un enseignant travaille à temps partiel, il renonce à une partie de son salaire. Ce n'est, aujourd'hui, ni un luxe, ni un confort, c'est le plus souvent une nécessité, un besoin impérieux, quelque fois un choix qui répond à des besoins spécifiques.

Dans tous les cas, il s'agit de trouver les moyens de concilier sa vie personnelle et sa vie professionnelle, avec les conditions de travail dégradées depuis de nombreuses années.

Mais c'est surtout un droit inscrit dans le statut de la Fonction publique, qu'il soit de droit ou sur autorisation. Nous assistons donc à des restrictions et des refus inacceptables qui s'expliqueraient par le manque de personnel, quitte à mettre en danger la santé de nos collègues.

22% de refus, c'est la possibilité de remobiliser 6 à 8 collègues pour

d'autres missions sur le terrain. Surtout dans un contexte austéritaire où notre département se voit amputé de 19 postes d'enseignants.

Cette politique restrictive, peu respectueuse de l'humain et des difficultés des agents, impacte la qualité de vie personnelle, physique et psychique de nos collègues et démontre encore une fois que notre département ne cherche qu'à compenser le perpétuel déficit alarmant en personnel.

Le **SNUDI-F079** revendique :

- le droit au temps partiel quelle que soit la nature du poste ;
- le respect de la quotité de temps partiel demandée par le collègue (50, 60, 70, 75, 80%).

Cette rentrée sera marquée par le recrutement sous statut de 44 de nos jeunes collègues en liste complémentaire. Pour le SNUDI-F079, c'est l'ensemble des listes complémentaires qui doit être recruté sous statut.

La rentrée 2023 sera la rentrée de tous les dangers, de toutes les expérimentations de casse de notre statut, de toutes les tentatives de mise au pas des enseignants : Le Pacte, la loi Rilhac, « Notre école faisons la ensemble », les évaluations d'école, les formations formatage, l'inclusion scolaire et son acte 2, la disparition progressive des AESH, fusionnés avec les AED et l'application de la réforme injuste et illégitime des retraites.

Le SNUDI-F079 dès la rentrée, informera et organisera les collègues contre les dangers que feront peser sur notre école toutes ces expérimentations, ces injonctions, ces dispositifs et ces lois scélérates .

Merci de votre attention.